

Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris

SIRET N° 432 240 182 R.C.S PARIS

TVA FR17432240182

Capital Social : 9.400 € - Code NAF : 6622Z

Tél. 01 42 85 80 00 • Fax 01 42 85 80 44

www.maubourg-patrimoine.fr

info@maubourg-patrimoine.fr

## Pourquoi il faut taxer le carbone



La campagne électorale est lancée depuis quelques semaines. Les promesses, qui, nous le savons tous, n'engagent que les électeurs les plus crédules, fleurissent au gré des discours des candidats. Pour la première fois, le thème de l'écologie occupe une place centrale. Les propositions, plus ou moins liberticides, foisonnent, surtout lorsqu'elles sont supposées être appliquées au-delà du prochain quinquennat. Pour paraphraser Saint Augustin, nous voulons bien ne plus polluer la planète, mais pas tout de suite...

Les candidats ne sont pas d'accord sur les moyens pour réduire l'empreinte carbone de notre pays : plus de nucléaire pour certains, plus de contraintes et d'interdictions pour d'autres. Ils se rejoignent toutefois sur un point : cela ne coûtera (presque) rien aux citoyens. Les centrales nucléaires, les panneaux photovoltaïques les électrolyses à hydrogène seront financés par l'emprunt et remboursés par l'électricité produite qui ne coûterait pas plus chère que l'énergie actuelle. Cela pourrait même rapporter si notre pays devenait l'un des leaders des nouvelles technologies environnementales.

Ces propositions ne sont pas sérieuses. Pour réduire les émissions de carbone, nous devons mettre au rebut des actifs en situation de produire de l'énergie, investir dans la recherche, aménager les aciéries, construire de nouvelles centrales, ... Le surcroît de coût de production des produits que nous consommons devra être augmenté pour permettre l'amortissement de ces dépenses. Par ailleurs, le consommateur devra être incité à utiliser les produits les moins polluants. Si ceux-ci, à qualité égale, sont plus chers que leurs concurrents moins vertueux, les comportements n'évolueront pas.

Aucun système économique n'est pérenne s'il ne repose sur la liberté des acteurs économiques de fixer leurs prix. Les coréens du nord peuvent en témoigner. Il n'est par ailleurs pas envisageable sur le long terme de créer une économie reposant sur un système de subventions. Comment faire pour que la liberté fondamentale des prix soit maintenue dans un monde qui pollue trop ?

Les économistes ont depuis longtemps imaginé une solution pour pénaliser les productions qui génèrent un coût pour autrui, notamment pour l'environnement (ce qu'ils appellent des « externalités ») : la taxation. Celle-ci doit correspondre au coût de la nuisance. Le prix que paye le consommateur intègre ainsi les charges qu'il fait supporter à la collectivité. Le produit de la taxe permet en théorie de compenser ladite collectivité des coûts qu'elle supporte du fait de ces externalités.

### **Le principe du « pollueur payeur ».**

La taxation peut prendre deux formes. Elle peut être imposée par l'Etat sous la forme d'un impôt de production (ce que l'on appelle habituellement la « taxe carbone »), elle peut être définie par le marché.

#### *La taxe carbone :*

Il s'agit d'un impôt qui vise à augmenter le coût de la production et de la consommation des énergies polluantes. L'Etat fixe un prix à la tonne de carbone émise qu'il répercute dans le montant de la taxe à payer.

Ce système fonctionne. La Norvège l'applique. Oslo a annoncé qu'il allait tripler sa taxe carbone, pour la faire passer de 57 euros aujourd'hui à près de 200 en 2030. Comme Monsieur Jourdain, la France la pratique également pour ses carburants, même si l'objectif originel n'était pas de sauver la planète mais de renflouer les caisses nationales.

La taxe carbone a l'avantage de la simplicité. Mais elle est d'une utilisation délicate. Elle repose entièrement sur le prix attribué au carbone, par essence difficile à mesurer pour un Etat. Elle est également plus efficace lorsqu'elle est appliquée au produit final (par exemple le carburant). Elle n'est pas adaptée aux processus de production complexes auxquels il faudrait appliquer une espèce de taxe à la valeur ajoutée de pollution.

### *Le marché du carbone :*

Il a pour but de permettre l'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>. L'Etat ne fixe plus le prix du carbone mais un plafond d'émission de gaz à effet de serre. Chaque entreprise ne peut dépasser à la fin de l'année le quota d'émission attribué en début d'année (le « crédit carbone »). Si elle n'y arrive pas, elle doit acheter des quantités supplémentaires sur le marché, ces dernières étant cédées par les entreprises ayant pu, quant à elles, réaliser des « économies » de CO<sub>2</sub>. De cet échange naît un prix du carbone correspondant au droit à polluer.

Ce marché du carbone est supposé être plus efficace que la taxation car il permet de modifier en profondeur le comportement des agents économiques. Les entreprises pour lesquelles il est difficile de moins polluer peuvent continuer à produire mais elles doivent payer plus cher. En revanche, celles pour lesquelles il est peu coûteux de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> vont investir pour pouvoir revendre les droits à polluer excédentaires. La collectivité ressort gagnante puisque les efforts de dépollution seront réalisés à moindre coût.

En théorie, le marché du carbone présente tous les avantages. Dans la réalité, c'est plus compliqué. D'abord parce que ce système est surtout adapté aux industries lourdes (aciéries, chimie, ...), certes fortement émettrices de CO<sub>2</sub> mais loin d'être les seules coupables dans le réchauffement de la planète. Ensuite parce que les quotas ne sont pas faciles à déterminer. S'il y en a trop, le prix du carbone ne monte pas, à l'inverse, s'il n'y en n'a pas assez, il explose. Enfin, parce que les considérations politiques l'emportent parfois sur la rationalité économique.

Cela n'a pas empêché les marchés « carbone » de se multiplier. Il en existe une trentaine actuellement dans le monde, dont un en Chine, le plus gros pollueur, qui l'a créé au début de cette année. Mais ils n'ont pas pour la plupart d'impact significatif sur les émissions de carbone, soit parce que les quotas sont largement distribués (c'est le cas de la Chine qui ne veut pas pour l'instant pénaliser ses industriels), soit parce que les marchés sont de taille insuffisante (Corée du Sud, Nouvelle Zélande, quelques Etats américains dont la Californie).

Le seul marché « carbone » qui compte est celui qu'a créé en 2005 l'Union Européenne, le SCEQE pour Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emission.

Il a connu de nombreuses vicissitudes.

Il a subi tout d'abord une gigantesque fraude, surnommée par certains le « casse du siècle ». Les escrocs ont appliqué la recette de la fraude à la TVA à la nouvelle bourse du carbone. Selon Europol, le montant total de l'escroquerie s'élèverait à entre 5 et 10 milliards d'euros pour l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne.

Second problème, jusqu'en 2017, le prix du carbone est resté désespérément faible (10 € la tonne). Le marché était imparfait. Il ne concernait à l'origine que les centrales électriques et, si son champ a été étendu, il ne couvre toujours pas des secteurs comme le transport aérien ou maritime et l'agriculture. Surtout, pour ne pas pénaliser les industriels

européens, les crédits ont été trop largement distribués et les industries les plus exposées à la concurrence internationale exemptées.

La situation a évolué à partir de 2017 même si elle reste loin d'être parfaite. Les quotas ont été restreints. L'Union Européenne a promis un nouveau durcissement au cours des prochaines années.

Le prix de la tonne de carbone s'est redressé pour accélérer depuis le début de l'année 2021. Il atteint aujourd'hui environ 80 € la tonne, niveau largement suffisant pour peser sur les décisions d'investissement des industriels.

Les exemples norvégiens ou européens montrent que le principe du pollueur payeur, s'il est appliqué avec intelligence, peut fonctionner. Mais, nonobstant les déclarations péremptoires faites par les chefs d'Etat lors des différentes « COP », ce principe n'a pas encore posé son empreinte sur l'économie mondiale.

### **Pourquoi une telle discordance entre la volonté affichée des Etats de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> et leur incapacité à s'entendre pour mettre en place un système efficace pour les contrôler ?**

*La première raison est que les Etats n'en ont pas vraiment envie.* Leur volonté n'est que de façade... Et cela peut se comprendre.

Le réchauffement de la planète ne connaît pas de frontières géographiques. Si une zone économique, comme l'Union Européenne, met en place seule un système de taxation de ses industriels les plus polluants, elle prend le risque que ces derniers perdent des parts de marché au détriment de pays moins regardants. La pollution est externalisée, elle n'est pas réduite. L'Union Européenne envisage bien de mettre en place des taxes à l'importation. Mais cela n'est pas facile techniquement (comment connaître l'empreinte carbone d'un industriel chinois situé dans une province intérieure ?), ni politiquement, dans un monde de libre-échange où l'Union Européenne n'est que la troisième puissance et reste divisée.

Les Etats craignent également la menace du « passager clandestin ». Dans ce monde de la pollution sans frontière, certains auront toujours la tentation de profiter des efforts réalisés par les Etats les plus vertueux et de minimiser les leurs. C'est d'autant plus compliqué que certains pays, même s'ils ne le clament pas, estiment qu'ils ont plus à gagner du réchauffement climatique qu'à y perdre (Russie notamment).

Enfin, le monde n'a jamais réussi à résoudre son dilemme historique. Les pays en développement estiment qu'ils ont un droit à polluer puisque ce ne sont pas eux qui ont chargé l'atmosphère en CO<sub>2</sub>. Les pays occidentaux considèrent que chaque époque présente ses contraintes et que nombre de pays en développement, notamment la Chine, sont aujourd'hui suffisamment riches pour entreprendre leurs propres efforts de réduction de CO<sub>2</sub>. Ils veulent bien payer, mais pas beaucoup...

*La seconde raison qui explique cette incapacité à agir est la crainte que le mécanisme du « pollueur payeur » ne soit pas accepté par les populations.*

L'épisode des « gilets jaunes » a laissé des traces. La taxation du carbone affecterait davantage les classes les plus pauvres, dont la proportion à consommer est plus forte et le mode de vie moins urbain, que les plus aisés. Les hommes politiques en ont tiré la conséquence que tout le monde est d'accord pour verdir la planète mais personne ne veut en payer le prix. Ils préfèrent interdire ou subventionner plutôt que de taxer. Ce qui nous ramène à notre élection présidentielle.

Les économistes ont proposé une solution à ce problème. Elle consiste à réaffecter le produit de la taxe carbone aux populations les plus démunies. Ils n'ont malheureusement pas été écoutés jusqu'à présent.

Dans une récente tribune publiée par les Echos, Jacques Delpla se fait l'avocat de la taxation carbone « redistributive ». Il estime tout d'abord que la taxation n'est pas par essence défavorable aux plus démunis, s'appuyant notamment sur une étude de Lucas Chancel et Thomas Piketty qui fait ressortir que les 1 % les plus riches émettraient, per capita, 15 fois plus de gaz à effet de serre que les 50 % les plus pauvres. Ainsi, selon lui, « imposer un prix élevé à la tonne de CO<sub>2</sub> va forcer les super-riches à beaucoup réduire leurs émissions, c'est bon pour le climat. Et l'argent ainsi collecté permettra de surcompenser les plus pauvres, c'est très juste socialement ». Il démontre ensuite, en supposant que le prix de la tonne de carbone soit augmenté de 100 euros et que les gains soient rétrocédés à la moitié des Français les plus pauvres, que, à comportement inchangé, ces derniers bénéficieraient d'un gain net de 1.200 euros par an, au détriment des plus riches.

Pour ceux qui sont convaincus par cette démonstration, il suffirait aux politiciens de faire preuve d'un peu de courage et de pédagogie pour mettre en concordance leurs promesses et leurs actes et agir efficacement sur le réchauffement de la planète.

Malheureusement, cela risque de rester un vœu pieu ; cela ne sera par ailleurs probablement pas suffisant. Convaincre les plus démunis n'est pas aisé. Le FMI impose parfois aux pays les plus pauvres de supprimer les subventions aux carburants qui bénéficient majoritairement aux catégories de populations les plus riches. Mais ce sont ceux qui ont le moins à perdre qui protestent le plus. Par ailleurs, la solution de Jacques Delpla ne règle pas le problème de la territorialité de la taxe. Pour qu'elle soit efficace, il faut qu'elle soit universelle. Nous n'en sommes pas là. Qui gagnera la prochaine élection présidentielle aux Etats Unis ?

Bonnes fêtes de Noël.